



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC**

11 Laurier St. / 11 rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Quebec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT

MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Centre Block Rehabilitation Project/Projet de
réhabilitation de l'édifice du Centre

185 Sparks Street

185, rue Sparks

3rd Floor - 313/3ème étage - 313

Ottawa

Ontario

K1A 0S5

Title - Sujet Emergency Power Modernization	
Solicitation No. - N° de l'invitation EP754-161586/A	Amendment No. - N° modif. 003
Client Reference No. - N° de référence du client 20161586	Date 2015-11-18
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$\$FP-004-68288	
File No. - N° de dossier fp004.EP754-161586	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-12-03	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Burns, Heather	Buyer Id - Id de l'acheteur fp004
Telephone No. - N° de téléphone (819) 775-5575 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

PROLONGATION À LA DATE DE FERMETURE

Avis est donné aux soumissionnaires que la date limite de remise des soumissions pour le présent projet est par la présente REPORTÉE du 26 novembre, 2015 au 3 décembre, 2015.

VISITE OPTIONNELLE DES LIEUX :

Cette visite doit se tenir le 25 novembre 2015 à 10h00. Les soumissionnaires intéressés doivent se présenter à l'entrée principale du Centre Block à la colline du parlement, Ottawa, Ontario.

Veillez noter que : le nom des personnes participant à la visite, ainsi que leur date de naissance et le nom de la firme qu'elles représentent d'être communiqués à l'agent d'approvisionnement d'ici **le 23 novembre, 2015** à 12h00 pour accéder au site.

LISTE DES PARTICIPANTS LE 12 NOV, 2015

Black and McDonald
C&M Electric
Donald Servant Electric
EllisDon
Federal Electric Limited
GAL Power Systems
Génératrice Drummond/Wajax Power Systems
J.G. Barrette Electric Ltd.
KE Electrical Ltd.
Michanie Construction Inc.
Plan Group Inc.
Pratt Diesel Ltd.
Pritchard Power Systems / Kohler Power Systems
Seguin Morris
Univex Electrical

QUESTIONS ET RÉPONSES (1-11)

Question no. 1

Suite à la présentation des travaux hier et tenant compte de l'ampleur de l'effort requis afin de préparer adéquatement une offre concurrentiel, nous apprécierions une prolongation de la date de fermeture d'environ 10 jours.

Réponse no. 1

Voir avis de prolongation ci-inclus.

Question no. 2

À l'alinéa 2.2.2.1 du paragraphe 2.1.4 de la page 2 de la section 26 28 16.01. Question: Le devis exige l'emploi de disjoncteurs motorisés et à manœuvre électrique lorsqu'il s'agit d'ensembles unifilaires. Nous ne voyons qu'un disjoncteur motorisé pour les disjoncteurs de sortie d'ensembles générateurs à l'emplacement d'ensembles unifilaires (E004 – TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ – REPRÉSENTATION SCHÉMATIQUE UNIFILAIRE – MONTAGE DÉFINITIF). Prière de confirmer que l'exigence en matière de disjoncteurs motorisés et à fonctionnement électrique ne vaut que pour les disjoncteurs de sortie d'ensembles générateurs et non pour tout autre disjoncteur qui serait alors à manœuvre manuelle?

Réponse no. 2

Oui. Prière de soumissionner en se fondant sur ce qui est présenté dans les plans et le devis.

Question no. 3

À l'alinéa 2.9.1.1 de la page 5 de la section 26 05 00 versus à l'alinéa 2.6.2.1 de la page 3 de la section 26 24 13.01, prière de clarifier ou d'indiquer si les surfaces d'intérieur des appareillages de commutation d'ensembles générateurs peuvent être peintes en gris pâle comme dans le cas de la couleur d'extérieur (selon les précisions à ce sujet à l'alinéa 2.9.1.1. de la page 5 de la section 26 05 00) ou si elles doivent être peintes en blanc (selon les précisions à l'alinéa 2.6.2.1 de la page 3 de la section 26 24 13.01)?

Réponse no. 3

De la peinture grise s'avère acceptable pour peindre des surfaces intérieures. Un addendum sera émis.

Question no. 4

À l'alinéa 2.2.2 de la page 5 de la section 26 32 13.04, la norme CSA C282-15 exige, en vertu de critères de conception, l'atteinte d'un courant de réserve correspondant à 10 p. 100 à l'emplacement d'un ensemble générateur, ce qui sous-entend qu'on peut atteindre 90 p. 100 de la charge des ensembles générateurs au fil des ans. Et si l'on se fonde sur cette hypothèse, la génératrice ne devrait-elle pas être en mesure d'accepter 90 p. 100 de la charge ou du régime nominal des ensembles générateurs au lieu de 80 p. 100 de la charge établie?

Réponse no. 4

Cette question sera étudiée davantage et un addendum sera émis au besoin.

Question no. 5

À l'alinéa 2.5.2 de la page 11 de la section 26 32 13.04, le devis exige l'emploi d'un moteur homologué de deuxième niveau de l'« EPA » (« Environmental Protection Agency » des É.-U.) et ce, du point de vue des émissions. Certains fabricants d'ensembles générateurs peuvent se prévaloir d'une version de moteur à moindre prix, mais ne respectant pas l'homologation de deuxième niveau de l'« EPA ». Est-ce qu'un moteur NON HOMOLOGUÉ par l'« EPA » serait acceptable pour le projet en cours?

Réponse no. 5

Non. Prière de soumissionner en se fondant sur ce qui est prescrit dans le devis.

Question no. 6

À l'alinéa 2.7 de la page 14 de la section 26 32 13.04, le devis exige un système de lubrification n'offrant aucune ventilation du carter de moteur qui se trouve à l'état fermé. Nous recommandons fortement l'apport de cette caractéristique et ce, pour les raisons suivantes:

- a) Pour garder à l'état propre les compartiments et les pièces composantes du moteur;
- b) Pour empêcher la condensation des vapeurs d'huile et leur accumulation au sol;
- c) Pour réduire les émissions des matières polluantes dans l'atmosphère;
- d) Pour réduire les odeurs.

Réponse no. 6

Nous sommes en accord avec la recommandation et émettrons un addendum.

Question no. 7

À l'alinéa 2.8.2.1 de la page 15 de la section 26 32 13.04, prière de confirmer que les canalisations de carburant flexibles sont bel et bien approuvées en vertu des exigences de la norme ULC-S536.

Réponse no. 7

Oui; les canalisations de carburant doivent être approuvées en vertu de la norme ULC-C536. Un addendum sera émis.

Question no. 8

À l'alinéa 2.13.4 de la page 17 de la section 26 32 13.04, le devis exige l'emploi d'isolant à enroulement de génératrice de classification F et ce, avec une hausse de température de 80°C et fonction d'une température ambiante de 40°C. De façon générale et en contexte d'installations d'appoint ou de secours, l'exigence en matière de hausse de température est de 130°C et ce, en fonction d'une température ambiante de 40°C. Cette dernière valeur serait-elle acceptable?

Réponse no. 8

Cette question sera étudiée davantage et un addendum sera émis au besoin.

Question no. 9

À l'alinéa 3.6.1 de la page 26 de la section 26 32 13.04, le devis exige l'établissement d'un contrat d'entretien d'un (1) an à compter de la date d'acceptation définitive des travaux et ce, en conformité avec les exigences de la norme CSA C282. Il s'agit ici d'une situation à partir de laquelle le coût connexe s'avère difficile à prédire sans avoir des renseignements précis sur le délai entre la date de mise en service des ensembles générateurs et la date d'acceptation définitive du projet. En outre, les exigences de la norme CSA C282 en matière de travaux d'entretien sont dès plus détaillées, du fait qu'elles réclament des précisions à la semaine, au mois, aux six mois et à l'année. En vertu de la norme CSA C282, ne serait-il pas plus facile d'exiger l'établissement d'un contrat d'entretien d'un (1) an ou de deux (2) ans, fondé sur une date de mise en route correspondant à la date de mise en service des ensembles générateurs? Prière de confirmer si la présente comprend tous les travaux compris dans les tableaux 2 à 5 ou si l'exigence s'adresse à des travaux partiels (par exemple, pour les tableaux 4 et 5 seulement et ce, en sous-entendant que les exigences comprises dans les tableaux 2 et 3 relèveront du Client).

Réponse no. 9

Nous envisagerons de supprimer du contrat les travaux compris dans le tableau 2 de la norme C282 (inspections hebdomadaires). Un addendum sera émis.

Question no. 10

Lors de notre examen des documents reçus, l'on a remarqué la superposition de texte français sur du texte anglais ou vice-versa et ce, à l'intérieur des dessins S210 et S220.

Réponse no. 10

Prière de se reporter à l'addendum n° 01.

Question no. 11

Est-ce qu'une visite des lieux additionnelle, non-obligatoire, peut-être organisée pour que les corps de métier puissent se familiariser eux-mêmes avec les conditions et la configuration du site?

Réponse no. 11

Oui, voir avis ci-inclus.